

ECOLE DE MUSIQUE

PRATIQUES COLLECTIVES

2021-2022



Dossier d'inscription ou de réinscription

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Coordonnées du responsable légal

Madame / Monsieur NOM Prénom

Adresse

Commune Code Postal _ _ _ _

☎ /

✉ @

Votre enfant a-t-il besoin d'un accompagnement pédagogique spécifique ? OUI NON

Autorisation de prise et de publication d'image(s)¹

Donne mon accord pour [que l'enfant soit] – [être]² pris en photo lors des manifestations et activités de l'Eveil Roquecourbain ainsi qu'à la publication de ces photographies dans la presse, sur le site internet ou dans tout autre but non-commercial lié directement aux activités en question, et note que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

Ne donne pas mon accord pour [que l'enfant soit] – [être] pris en photo lors des manifestations et activités de l'Eveil Roquecourbain ainsi qu'à la publication de ces photographies.

Choix des disciplines³

Rappel : l'école de musique propose l'enseignement des instruments suivants : trompette – cor – bugle – cor – trombone – tuba – flûte traversière – clarinette – saxophones – batterie – autres percussions – guitare – accordéon – piano – orgue à tuyaux

Formation musicale/ Solfège (obligatoire pour les instruments à vent et piano. Pour la guitare et la batterie, cet enseignement est intégré aux cours d'instrument)

Instrument (précisez :

Pratiques collectives : Initiation à la pratique orchestrale (orchestres A-B-C)

Atelier Percussions (à partir de 16 ans)

Chœur adultes (à partir de 16 ans)

Grand orchestre d'harmonie OHBLER

Travail des traits d'orchestre (pour les musiciens de l'harmonie)

Eveil musical 1 (entrée en Grande section) Eveil musical 2 (entrée en CP)

¹ Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée. Je peux me rétracter à tout moment par simple courrier auprès des responsables.

² Barrez les mentions inutiles

³ Un dossier complémentaire de description de l'école de musique, des formations proposées, des politiques tarifaires... est à votre disposition. Vous pourrez y prendre connaissance du règlement intérieur. Pour les activités collectives, la direction de l'école de musique se réserve le droit de ne pas ouvrir le groupe si le nombre d'élèves est insuffisant.

- Culture musicale (organologie, histoire de la musique, analyse, écriture, acoustique)
- Atelier de pratiques musicales adaptées

Location d'instrument

Dans la mesure des disponibilités, l'association propose la location d'un instrument.

- Je choisis de louer l'instrument précédemment indiqué au prix de 50€ à l'année.

Adhésion et tarifs

Les tarifs sont forfaitaires et établis à l'année. Le paiement se fait en 1, 3 ou 10 fois. L'année est due en totalité, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt. L'adhésion à l'association est obligatoire et vous permet d'avoir une voix aux assemblées générales, vous faisant participer activement à la vie de l'association. Le règlement peut s'effectuer en espèce, par virement ou par chèque à l'ordre de EVEIL ROQUECOURBAIN, à remettre au 7 avenue de Castres, 81210 Roquecourbe. Un reçu sera délivré sur demande. **Tous les contacts se font via le logiciel OPENTAIENT. Assurez-vous de bien recevoir vos codes de connexion.**

Récapitulatif :

Inscription ou réinscription en (reporter les cours choisis + prix annuel)

Informations susceptibles d'être modifiées par le secrétariat après vérification en cas d'incohérence du dossier.

Adhésion association (1 par famille)	€
Cours/Discipline/ activité 1 :	€
Cours/Discipline/ activité 2 :	€
Cours/Discipline/ activité 3 :	€
Location instrument	€
TOTAL ANNUEL DÛ	€

Je choisis un paiement en 1 fois 3 fois 10 fois

Par CHEQUE VIREMENT BANCAIRE ESPECES

Important à noter :

- Pour les paiements en 3 fois ou 10 fois : votre premier versement doit obligatoirement comporter les 10€ d'adhésion, la location de l'instrument ainsi qu'un tier ou un dixième du total des activités.
- Pour les paiements en 3 fois, les virements ou dépôts de chèque doivent se faire de septembre à novembre avant le 10 du mois.
- Pour les paiements en 10 fois, les virements ou dépôts de chèque se font de septembre à juin avant le 10 du mois.

Engagement

Je soussigné [autorise ma fille / mon fils, à] – [souhaite]⁴ suivre une ou plusieurs activités musicales dans le cadre de l'Association l'Eveil Roquecourbain.

J'ai bien pris en compte les modalités financières et le règlement intérieur.

Le / / à

Signature du responsable légal (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Le président de l'Eveil Roquecourbain.

⁴ Barrez les mentions inutiles